



Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun

Élections du 2 avril 2009

DIRECTEURS ET CHARGÉS DE RECHERCHE

vos candidats

Chargés de recherche 1^{ère} classe

QUIERTANT Marc	LCPC Paris
GASC Muriel	LRPC Toulouse
HAZA-ROZIER Elisabeth	CETE Nor. Centre
GAUVREAU Benoît	LCPC Nantes

Chargés de recherche 2^{ème} classe

OMIKRINE-METALSSI Othman	LCPC Paris
FOUCHER Philippe	LRPC Strasbourg
CHAILLEUX Emmanuel	LCPC Nantes
NUISSIER Olivier	Météo France

Directeurs de recherche classe exceptionnelle 1^{ère} classe

FRANK Roger ENPC	Marne-la-Vallée
BRY Michel	LCPC Paris
EHRlich Jacques	LCPC Versailles
PIERROT DESEILLIGNY Marc	IGN

Directeurs de recherche 2^{ème} classe

LARRARTE Frédérique	LCPC Nantes
DUVAL Anne-Marie	CETE Méd.
DERKX François	LCPC Paris
BROSSEAUD Yves	LCPC Nantes

Voter pour les listes CFDT

Les listes de candidats que nous proposons à vos suffrages associent renouvellement et expérience.

Elles traduisent également une représentation équilibrée et panachée d'hommes et de femmes afin que la diversité de nos emplois, de nos tâches et de nos préoccupations puisse être portée et défendue en CAP. Elles comportent des membres du comité d'évaluation des chercheurs ainsi que des experts de notre statut, souvent mis à contribution lors des débats avec l'administration (CTP Ministériel, groupe de travail sur le régime indemnitaire des chercheurs ...).

Pour poursuivre les actions engagées, pour assurer la cohérence des activités des CAP et du comité d'Évaluation, votez CFDT, pour confortez notre présence dans les CAP des Chargés et Directeurs de recherche

***Nous sollicitons votre suffrage pour défendre
le statut et les carrières des chercheurs.
Le 2 avril votez et faites voter CFDT***

Quelques éléments de bilan

Comptant parmi nous des membres du Comité d'Évaluation, nous avons pu porter, dans les CAP comme au Comité, des positions cohérentes. Nous avons défendu une conception de la recherche qui prend en compte la spécificité de chacun de nos établissements : selon les équipes, la recherche peut être plus amont ou plus appliquée. Elle s'effectue alors en partie avec le réseau scientifique et technique (CETE, LR, ...) mais des activités autres que la recherche sont également importantes dans l'exercice de notre métier (enseignement, conseils, normalisation, activités contractuelles, ...); dans les écoles, certains d'entre nous peuvent avoir à exercer des activités d'enseignement très prenantes.

Lors des CAP, nous avons exigé et obtenu la promotion de tous les chercheurs classés par le Comité d'Évaluation, notamment les CR2, et cela quel que soit leur organisme de rattachement.

Nous avons réclamé la revalorisation du traitement des chercheurs afin de mieux accomplir nos fonctions dans des organismes de service public, afin d'offrir des carrières plus attractives et faciliter les recrutements de jeunes chercheurs. Nous avons été dès 2002, en inter-syndicale avec la CGC, à l'origine des revendications concernant les primes des chercheurs. Ce mouvement a entraîné la mise en place d'un groupe de travail et il a fallu attendre 2005 et deux pétitions pour que l'administration nous fasse des propositions écrites (voir tableau). Actuellement vos élus CFDT suivent de près l'avancée administrative de ce texte ainsi qu'ils le feront à l'avenir pour s'assurer du suivi du

plan de revalorisation proposé par l'administration.

Notre action a aussi porté ses fruits concernant l'obtention d'une indemnité spécifique (ISFIC) attribué aux chercheurs pour des fonctions d'intérêt collectif qui ne peuvent être directement mises en valeur lors d'une évaluation scientifique mais qui permettent une bonne marche de nos établissements.

Enfin, parce que nous sommes une organisation crédible et écoutée par l'administration (car non menée par une volonté de blocage systématique) nous avons été consultés et entendus lors **des réflexions sur le nouveau statut des chercheurs de l'équipement. Les avancées obtenues sont importantes, notamment :**

- une réduction de la période de stage pour les nouveaux recrutés (12 mois au lieu de 18)
- un champ élargi pour le recrutement de chercheurs (Météo France, IGN, École nationale de l'aviation civile).

Ces différentes revendications ont été défendues dans un climat social difficile. Le fonctionnement des CAP s'est vu fortement entravé par les changements dans la composition des représentants nommés puis par la réorganisation de la DPSM devenue DGPA puis DRH. Les dysfonctionnements dans la préparation et le suivi des CAP sont nombreux et répétés. Les informations ne nous sont pas toujours communiquées, ce qui compromet une préparation sérieuse des dossiers à traiter. Nous avons ainsi été amenés à boycotter la réunion prévue en décembre 2008.

Notre poids dans les discussions continuera à être déterminant si vous êtes nombreux à voter CFDT le, 2 avril 2009

Extrait du projet d'arrêté relatif à l'indemnité de fonctions scientifiques et techniques en faveur de certains personnels du laboratoire central des ponts et chaussées et des laboratoires et établissements placés sous la tutelle du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

...Art. 1er.- Les attributions individuelles de l'indemnité de fonctions scientifiques et techniques prévue à l'article 1er du décret susvisé sont déterminées conformément aux dispositions de l'article 3 du même décret à partir : d'une valeur de point fixée au 1er janvier 2006 à 20 euros ; du montant de référence annuel.

GRADES	MONTANTS de référence annuel (en points)
Directeurs de recherche	17 (nota : à l'issue d'un plan de revalorisation de 3 ans, le montant de référence pourrait être porté à 46)
Chargés de recherche	13 (nota : à l'issue d'un plan de revalorisation de 3 ans, le montant de référence pourrait être porté à 35)

Chercheur : un vrai métier !

Les corps de recherche ne sont pas encore reconnus à leur juste place au sein du Ministère de l'Équipement. Pour qu'ils le soient et en concertation avec vous tous, il reste de nombreux combats à mener pour que les modes de gestion et nos rémunérations rejoignent ceux des corps équivalents.

Nous sommes toujours peu nombreux : en

2005, seulement 195 postes CR/DR en 2009 nous sommes 204 dont. 55 directeurs de recherche et 149 chargés de recherche. Nos corps ont peu de poids face à la machine administrative, il nous faut donc continuer d'assurer la représentation forte et cohérente actuellement fournie par la CFDT pour la défense de nos intérêts.

Défendre l'activité de recherche - Améliorer le déroulement de carrière

Dans la vie de tous les jours, au sein d'organismes parfois soumis à des exigences d'équilibre comptable des activités, nos tâches et nos missions de recherche ne sont pas toujours clairement définies et acceptées par la hiérarchie. Plus largement au sein du Ministère, l'activité de recherche est parfois marginalisée, son autonomie menacée, ses moyens remis en cause. Pourtant, pour la CFDT, une telle activité est indispensable pour continuer à assurer un service public de qualité et de référence dans les domaines de l'équipement, des transports, de l'aménagement, de l'environnement.

Notre carrière doit pouvoir se dérouler sans blocage. Aujourd'hui encore de nombreux chercheurs trouvent bloqués au dernier échelon de leur grade, certains depuis leur titularisation !

La situation des directeurs de recherche de seconde classe est préoccupante car peu de postes budgétaires de DR1 sont ouverts alors que de nombreux DR2 se trouvent au dernier échelon.

Il faut ajouter à ceci que les CR recrutés sur concours passent désormais avec succès le concours de DR2. On comprend

mieux alors que la pression augmente du côté des CR qui sont de plus en plus nombreux à posséder un CV de DR2 (HDR, publications, reconnaissance internationale, ...) et à exercer une activité équivalente à celle d'un directeur de recherche (responsabilité hiérarchique, encadrement scientifique et d'administration de projets) mais qui n'en ont pas le statut !!

Qu'on soit chargé ou directeur de recherche, ancien agent contractuel ou chercheur issu des concours, le blocage sur les créations de poste entrave nos perspectives d'évolution de carrière, nos activités et nos rémunérations actuelles et compromet à terme le montant de notre retraite.

Lors des CAP comme au Comité d'Évaluation, la CFDT s'est battue pour obtenir des créations de postes. Une politique d'emploi plus active est indispensable pour que des thématiques de recherche ne soient pas menacées lors de départs à la retraite. L'ouverture de postes est également indispensable pour assurer les promotions internes.

Revaloriser nos revenus

Afin de rapprocher la rémunération des chercheurs de celle des autres corps de catégorie A du Ministère et d'assurer une amélioration immédiate des revenus, nous avons demandé la revalorisation de la prime actuelle et la création d'une prime spécifique au MEEDDAT.

En tout état de cause, les représentants CFDT s'opposeront à tout projet visant à mettre en place un mécanisme d'intéressement individuel, liant les revenus du chercheur à ses activités contractuelles.

Rôle de la CAP

Voilà près de quinze ans que les corps des chercheurs ont été créés et que les deux premières Commissions Administratives Paritaires (CAP) des corps des Chargés et des Directeurs de Recherche du LCPC, de l'ENPC et de l'ENTPE se sont mises en place. Chaque CAP comporte 8 membres titulaires, 4 représentants élus du personnel et 4 représentants de l'Administration. Il y a de plus autant de suppléants que de titulaires. Le Président de chacune de ces CAP est le Directeur des Ressources Humaines.

Dans leur fonctionnement, les CAP spécifiques aux corps des chercheurs se distinguent notablement de celles des autres corps de fonctionnaires, du fait de l'existence du Comité d'Évaluation. Elles ne jouent donc pas de rôle pour les mesures individuelles d'évaluation et de promotion qui ont été attribuées au Comité d'Évaluation dans lequel la CFDT

est largement représentée. Y sont par contre traitées des questions telles que la mobilité, les sanctions ou d'autres problèmes individuels...

Ces CAP sont surtout un lieu où les représentants du personnel peuvent dialoguer avec l'Administration et poser des problèmes généraux comme la politique des effectifs, le fonctionnement de chacun des grades et des corps. Elles constituent aussi des tribunes pour les représentants CFDT pour évoquer d'autres dossiers comme celui des rémunérations

La CFDT envoie le compte-rendu de la CAP annuelle à tous les chercheurs par courrier électronique pour favoriser la communication et pallier la dispersion géographique des chercheurs. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à envoyer un message de rappel à nos élus !

Le 2 Avril 2009, vous éliez vos représentants à la CAP de votre corps.

Les commissions paritaires sont les seules instances où les représentants du personnel sont élus.

C'est important pour qu'un autre avis que celui des supérieurs hiérarchiques soit pris en compte.

Des candidats qui défendent les dossiers des agents à partir de **critères objectifs** et ceci, qu'ils soient syndiqués, à la CFDT ou non, qu'ils soient non syndiqués, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour une **organisation qui refuse tout corporatisme** et regroupe l'ensemble des catégories de personnels du MEEDDAT.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Votez CFDT, enfin, c'est voter pour une **organisation confédérée**, qui défend les intérêts de tous les salariés du public, comme du privé.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siège dans les différentes CAP nationales et au CTP ministériel.

Pour un syndicalisme de solidarité à l'écoute des agents